

TRAITEMENTS 2020				TRAITEMENTS 2021	
Salaires <sup>(1)</sup>	- Prêtres	38 090,00 \$			Idem
	- Stagiaires	25 000,00 \$			Idem
	- Agents de pastorale	(Voir décret)			Idem
Déplacement	En toute destination	0,40 \$	le kilomètre	<b>Voir décret, page C7 - 1</b>	
Ministère dominical (prêtre remplaçant)	- Service en fin de semaine	25,00 \$	par messe célébrée + honoraires de messes (5,00 \$) + frais de déplacements		Idem
Prêtre, diacre <u>non salariés</u> de fabrique	- Baptême	20,00 \$			Idem
	- Mariage	50,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$)		Idem
	- Messe sur semaine	5,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$)		Idem
Prêtre, diacre, laïc <u>non salariés</u> de fabrique	Funérailles (à l'église ou ailleurs)	50,00 \$	+ honoraires de messes (5,00 \$) s'il y a lieu		Idem
Prêtre, diacre, agent de pastorale <u>déjà salariés</u> de fabrique	- Baptême	5,00 \$	par célébration		Idem
	- Mariage	15,00 \$	avec ou sans eucharistie		
	- Funérailles	15,00 \$	avec ou sans eucharistie		
Prédicateur		125,00 \$	par jour, logé et nourri		Idem